



REGLEMENT INTERIEUR

1 – Objectifs

- Faciliter l'accès à des produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien.
- Redonner un statut d'acteur à la personne.
- Créer et entretenir des relations sociales (accueil, animations, échanges).
- Agir en partenariat avec les structures sociales.
- Promouvoir la santé et particulièrement l'équilibre alimentaire.

2 – Conditions d'accès

Résider sur le territoire de la communauté de communes Berry Loire Vauvise (Argenvières, Beffes, Charentonnay, Couy, Garigny, Groises, Herry, Jussy-le-Chaudrier, Lugny-Champagne, Précy, St Léger-le-Petit, St Martin-des-Champs, Sancergues, Sevry, + La Chapelle Montlinard).

Déposer une demande auprès des travailleurs sociaux du territoire qui après une évaluation transmettent l'inscription auprès du secrétariat de la CDC Berry Loire Vauvise.

Le bénéficiaire doit se présenter au lieu de distribution muni de sacs isotherme ou glacière.

Jours et Horaires d'ouverture

Un mercredi sur deux de 14h00 à 15h45 (semaines impaires)

Local en face de la Mairie

Rue Hubert Gouvernel à Sancergues

Une participation financière est fixée par la communauté de communes soit :

- 2 euros par personne par passage
- gratuit pour les enfants de moins de quatre ans

Les bénéficiaires des Restos du cœur ne peuvent pas bénéficier de ce dispositif pendant la campagne d'ouverture.

3 – Mode de fonctionnement

Un libre service réglementé.

4 – Respect du règlement et confidentialité

L'usager s'engage à accepter les conseils donnés par les bénévoles et responsables présents qui veillent au respect d'une alimentation variée et à la répartition équitable des produits.

En cas d'empêchement majeur prévenir au **02.48.79.38.35**, bureau de la CDC Berry Loire Vauvise.

En cas de deux absences consécutives non averties l'exclusion de l'épicerie solidaire sera automatique.

Chacun s'engage à avoir une attitude respectueuse envers les autres et veillera au respect de l'organisation des locaux ainsi que des équipements. L'accès à l'épicerie solidaire en dépend.

Le personnel, les bénévoles et les bénéficiaires s'engagent à la plus grande discrétion les uns envers les autres.

En cas de vol, de propos injurieux envers les bénévoles et tout manquement à ce règlement entraînera l'exclusion de l'épicerie solidaire.

Je soussigné _____ atteste avoir pris connaissance des conditions d'accès et m'engage à en respecter le contenu

le _____

signature